

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 4 juin 2019

43 Relations internationales - déplacement de la chorale C4 - invitation de la Ville de Krosno du 6 au 9 juin 2019 - mandat spécial

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. CABARET	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. LELONG	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme LAMBRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme M'BAYE-DIAO	1

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Depuis 2013, la ville de Creil entretient des liens avec la ville de Krosno en Pologne, ville jumelée avec Marl en Allemagne. En effet Krosno participe depuis 2013 aux Rencontres Internationales de la Jeunesse (RIJ), qu'elle a d'ailleurs organisées en 2014 et auxquelles 4 jeunes de Creil avaient été invités.

Cette coopération, non formalisée par la signature d'une convention, a toutefois permis aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes, comme le renforcement de la mobilité internationale des jeunes et leur implication dans la vie locale.

La Ville de Creil a la chance de profiter du dispositif CHAM au collège Michelet. Une chorale existe également au sein de la Ville de Krosno dont la tranche d'âge est presque similaire à celle des C4. La présence d'une chorale doit contribuer à fédérer la société autour de son école.

Les objectifs sont de promouvoir l'existence de la chorale des C4 dans un pays frontalier et de convaincre les jeunes et les adultes de l'intérêt du chant au sein d'un groupe ; de favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral à l'échelle locale, nationale et internationale.

maintenant !

La Ville de Krosno a sollicité la venue des C4 du 6 au 9 juin prochain, dans le cadre des « Days of Krosno » (les Jours de Krosno). Ce festival met à l'honneur la tradition et l'histoire de la fabrication du verre, domaine dans lequel la ville excelle et pour lequel elle est reconnue à l'échelle mondiale.

Les C4 (groupe de 20) effectueront une représentation sur la place publique. Ils seront aussi présentés à la « Municipal School Team n°4 », école où l'on enseigne la langue française.

Par délibération n°19 en date du 25 mars 2019, le conseil municipal a accordé un mandat spécial madame Danièle CARLIER, maire-adjointe déléguée à la Culture pour se rendre à Krosno. Madame CARLIER ne pourra pas effectuer ce déplacement.

Afin qu'un élu puisse représenter la Ville de Creil, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué à la Pologne. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 500,00 €.

Il vous est demandé :

- > d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué à la Pologne ou son représentant.
- > d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Florent LELONG ou à son représentant.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

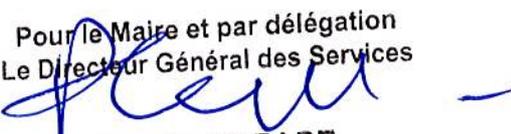
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19
 et publication ou notification le 01/07/19
 affiché le 25/06/19
 CREIL, le 01/07/2019


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services


 Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le 25/06/2019 
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624043-DE

0000 7100

[Faint handwritten text, possibly a list or notes]

[Faint handwritten signature or name]